

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Quelles implications pour les entreprises ?

Publié le 25 septembre 2018

Le 25 septembre 2018 marque le 3ème anniversaire de l'adoption des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU à l'horizon 2030.

Adopté par 193 pays lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable le 25 septembre 2015, l'« *Agenda 2030 pour le développement durable* » fixe 17 ODD visant à « éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète »

L'Agenda 2030 : un référentiel universel, inclusif et transversal d'application volontaire pour tous les acteurs

Les 17 ODD fixés par l'agenda 2030 (listés en fin d'article¹) se veulent :

- structurants, en intégrant et en mettant sur le même plan les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) ;
- universels, en s'appliquant de la même manière à l'ensemble des pays du monde ;
- indivisibles, en mettant en avant l'interdépendance des objectifs ;
- communicants, en étant pensés pour être compréhensibles par tous ;
- collaboratifs, en insistant, avec l'ODD 17, sur l'importance du développement de partenariats (entre Etat et acteurs de la société civile, au sein d'un même pays ou entre pays) pour la réalisation des objectifs.

L'Agenda 2030 et les ODD ne sont pas juridiquement contraignants, mais constituent un programme d'action pour le développement durable à l'horizon 2030 que les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre et sur lequel ils doivent rendre compte.

S'ils visent en premier lieu les Etats, les ODD ne pourront être atteints sans une mobilisation active de l'ensemble des acteurs : collectivités territoriales, entreprises, chercheurs, ONG et citoyens, sont donc invités à s'approprier ces objectifs et à contribuer, à la hauteur de leurs moyens, à leur réalisation. L'Agenda 2030 est un cadre dans lequel ces acteurs peuvent décider, de manière volontaire, d'inscrire leurs actions en matière de développement durable. Pour chaque objectif de développement durable, les réponses apportées par les acteurs peuvent être de nature différente en fonction du secteur d'activité, de l'organisation et de ses objectifs.

Le caractère communiquant des ODD, leur universalité et leur capacité à parler à l'ensemble des acteurs dans un langage commun en font un cadre intéressant pour le développement durable, y compris pour les entreprises.

L'Agenda 2030 : un cadre de référence pour les entreprises

Les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, sont un acteur clé dans l'atteinte des ODD, par la mise sur le marché de solutions pour y répondre.

Avec l'Agenda 2030, les entreprises disposent d'un cadre universel et global dans lequel inscrire la contribution de leur activité à un développement durable, en s'appuyant sur les actions mises en œuvre dans le cadre de leur démarche de RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise).

Si leur utilisation comme référentiel est volontaire, les ODD peuvent être utiles aux entreprises pour, par exemple :

- réaliser un autodiagnostic ou une autoévaluation de la performance RSE ;
- servir de cadre pour le développement de la stratégie RSE ;
- redonner du sens et impliquer les collaborateurs sur une mission positive avec des ambitions à long terme ;
- dialoguer avec les parties prenantes dans la mesure où l'Agenda 2030 constitue un langage commun ;
- innover de manière collaborative, en ce sens que les objectifs de développement durable favorisent le développement de partenariats (entre entreprises et avec d'autres parties prenantes) pour proposer une offre intégrée, chercher des financements, concevoir des projets qu'il n'aurait pas été possible de développer seul ;
- comparer sa performance à celle de ses concurrents, français, européens ou internationaux.

Le concept d'ODD n'a pas vocation à remplacer le concept de RSE pour les entreprises. La RSE, contribution des entreprises au développement durable, est un outil de développement visant à intégrer les enjeux sociaux / sociétaux, environnementaux et de gouvernance au cœur de la stratégie des entreprises et de leur gestion. **Par la mise en œuvre d'une démarche RSE, les entreprises contribuent aux ODD.**

1 Liste des 17 objectifs de développement durable :

- ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ODD 4. Garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous
- ODD 5. Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6. Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables
- ODD 8. Promouvoir croissance économique soutenue, plein emploi productif et travail décent pour tous
- ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation
- ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines
- ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable

- ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces
- ODD 17. Renforcer les moyens de partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

[Pour plus d'informations sur le site Agenda 2030](#)